

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration qui concerne la création d'une entreprise commune dénommée « COPAMIL LOGISTICS S.A.S » entre la coopérative « COPAG » et la société « MILLECORP Genève S.A »

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et des groupes concernés :

- **Les fondatrices :**
 - o La coopérative agricole « COPAG » ;
 - o La société « MILLECORP Genève SA ».
- **La société commune :** la société « COPAMIL LOGISTICS S.A.S » ;

Nature de l'opération

- Création d'une entreprise commune.

Secteurs économiques concernés

- Services logistiques de stockage et de distribution de grains.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 15 septembre 2023.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOUNRI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu une notification en vertu de laquelle la Coopérative agricole « COPAG » et la société « MILLCORP GENEVE S.A » envisagent de créer une entreprise commune dénommée « COPAMIL LOGISTICS SAS ».

« COPAG » est une coopérative agricole de droit marocain, dont le siège social est situé à Zone Industrielle Aït lazza, BP 1001 Freija-83200 Taroudant. Elle est dirigée par M. Moulay Mhamed Loutiti en sa qualité de Président du conseil d'administration et opère dans l'industrie de l'agroalimentaire, plus précisément dans la production et la commercialisation de produits laitiers et dérivés, agrumes, légumes et viandes.

« MILLCORP GENEVE SA » est une société anonyme de droit suisse au capital social de 1.000.000 de francs suisses, dont le siège social est situé au 118 rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, immatriculée au registre de commerce du Canton de Genève sous le numéro CHE-449.234.860. Elle opère dans le négoce international de produits agricoles céréaliers.

La société « COPAMIL LOGISTICS S.AS » sera constituée par les Parties sous forme d'une société par actions simplifiée de droit marocain. Elle aura pour objet la gestion logistique, y compris la manutention et le stockage de grains céréales et des aliments pour animaux en vrac et emballés.

Fait à Rabat le 04 septembre 2023